

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3327

31 décembre 2013

### SOMMAIRE

ACME Consulting S.à r.l. ....	159682	Été Quatre-Vingt-Seize S.A. ....	159693
ACP Intermediate Acquisition S.à r.l. ...	159682	Euro-China Tech Investments Soparfi S.A. .....	159694
Adnes S.A. ....	159681	Europa Museum S.à r.l. ....	159694
Alavita S.A. ....	159682	European Diversified Bond Fund .....	159672
Atom Management S.à r.l. ....	159682	European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX .....	159695
A. Zenner-Lux S. à r.l. ....	159682	European New Land Real Estate Participa- tions S.A. ....	159696
Boldon Invest SA .....	159653	EVOMED Luxembourg S.à r.l. ....	159695
Cinexpert S.A. ....	159657	Fanlac S.A. ....	159695
Compagnie de Façades S.à r. l. ....	159692	Fast Wash Sarl .....	159695
Cyclades Investments S.A., SPF .....	159692	Foncière de Bagan S.A. ....	159691
Daventry Development S.A. ....	159660	Forbi S.A. ....	159696
D.D.P. Company S.A. ....	159694	Munich .....	159672
De Luxe Holding S.A. ....	159692	Queens Forest .....	159660
Dermine S.A. ....	159691	Red Cedar S.à r.l. ....	159650
Downloadius .....	159692	RP SP IV S.à r.l. ....	159659
Ease International S.A. ....	159692	Rubus International S.à r.l. ....	159683
Eiger 1 S.à r.l. ....	159667	Rugby Realty Holding S.à r.l. ....	159652
Electro-Schlink S.à r.l. ....	159691	Sabrine II S.à r.l. ....	159656
Elisa Invest S.A. ....	159694	SRR Properties (Lux) 7 S. à r. l. ....	159667
Emilion S.C.A. ....	159694	StoneCreek Capital International Ltd. ...	159656
EMKA s.à r.l. ....	159693	Tax Consultants International S.à r.l. ...	159667
Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl .....	159671	Timken Lux Holdings II S.à r.l. ....	159687
EPF Pleyel S.à r.l. ....	159693	Topp-Interim S.à r.l. ....	159667
Equisoft S.à r.l. ....	159693	Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l. ....	159696
E.S.F. S.à r.l. ....	159695	VASEQ Manager S.A. ....	159683
Esther Sixteen S.à r.l. ....	159687	ZINCS Investments S.A. ....	159687
Esther Thirteen S.à r.l. ....	159686		
Esther Three S.à r.l. ....	159687		
Etablissements Waltmans s.à r.l. ....	159691		

**Red Cedar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.401.300,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 167.819.

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of November.

Before us Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RED CEDAR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (limited liability company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on March 28<sup>th</sup>, 2012 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1168 dated May 9<sup>th</sup>, 2012, deed modified on April 24<sup>th</sup>, 2013 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1438 dated June 18<sup>th</sup>, 2013 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Valeria Ercolini, jurist, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Michèle Sensi, notary clerk, with professional address at Esch-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

1) Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 250.000,- EUR so as to raise it from its current amount of 1.151.300,- EUR to the amount of 1.401.300,- EUR by issuance of 2.500 new shares with a nominal value of 100,- EUR per share, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash;

2) Subscription by the foundation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, having its registered at Orlyplein 10, 24<sup>th</sup> floor, 1043 DP Amsterdam (the Netherlands), of the 2.500 new shares of the Company and payment by a contribution in cash;

3) Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4) Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 250.000,- EUR so as to raise it from its current amount of 1.151.300,- EUR to the amount of 1.401.300,- EUR by issuance of 2.500 new shares with a nominal value of 100,- EUR per share, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash.

*Second resolution*

The 2.500 new shares of the Company with a nominal value of 100,- EUR per share have been subscribed and entirely paid up by the foundation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, prenamed by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 250.000,-Eur is as of now available to the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

**Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at 1.401.300.- EUR represented by 14.013 shares with a nominal value of 100,- EUR each and such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in."

#### *Fourth resolution*

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro prenamed in his capacity as member of the board of managers of the Company to proceed individually in the name of the shareholders and on behalf of the Company with the inscriptions or formalities necessary or deemed useful in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.900,- Eur.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **French version**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «RED CEDAR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 28 mars 2012 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1168 du 9 mai 2012, acte modifié le 24 avril 2013 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1438 du 18 juin 2013 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valeria Ercolini, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Michèle Sensi, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 250.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 1.151.300,- EUR au montant 1.401.300,- EUR par l'émission de 2.500 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR par part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire;

2. Souscription par la fondation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, ayant son siège social à Orlyplein 10, 24<sup>th</sup> floor, 1043 DP Amsterdam (Pays-Bas), des 2.500 nouvelles parts sociales de la Société et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 250.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 1.151.300,- EUR au montant 1.401.300,- EUR par l'émission de 2.500 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR par part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Les 2.500 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100,- EUR par part sociale ont été souscrites et entièrement libérées par la foundation Stichting Administratiekantoor Red Cedar prénommé par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 250.000,- EUR est à présent à la disposition de la Société.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de 1.401.300,- EUR représenté par 14.013 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Maître Charles Duro prénommé en sa qualité de membre du conseil de gérance de la Société de procéder individuellement au nom des associés et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.900,- EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MASTINU, ERCOLINI, SENSI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/11/2013. Relation: EAC/2013/14816. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161614/145.

(130197924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

**Rugby Realty Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.285.

—  
**CLÔTURE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société à responsabilité limitée RUGBY REALTY HOLDING SARL (RCS B111285), avec siège social à L-1717 LUXEMBOURG, 8-10, rue Mathias Hardt

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Maître Ana ALEXANDRE  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013171226/17.

(130209223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

### **Boldon Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 181.765.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### ONT COMPARU

1.- MEDIALO INVESTMENT SA, ayant son siège social au 65, Rue des Romains L -8041 Strassen, ici représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen,

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "BOLDON INVEST SA ".

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la gérance pour son propre compte d'un portefeuille de valeurs mobilières, y compris achat d'or, achat d'œuvre d'art pour placement de trésorerie, et valeurs immobilières dans le sens le plus large. Les valeurs peuvent se localiser aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'Etranger.

3.2. La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, techniques, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

3.4. La société a pour objet l'assistance aux filiales, dans le sens le plus large. Ceci correspond notamment l'assistance dans la direction, dans le suivi administratif et financier sans que cette liste soit considérée comme limitative. Elle peut également se porter garant pour compte de ses filiales.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille Euros), divisé en 25 (vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.- (cinq cent mille Euros) qui sera divisé en 50 (cinquante) actions sans désignation de valeur nominale

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

**Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au Grand-duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

**Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 25 actions comme suit:

1. MEDIALO INVESTMENT SA . . . . .	24 actions
2. Monsieur Willem VAN CAUTER . . . . .	<u>1 action</u>
TOTAL: . . . . .	25 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

159656

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trois mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2019:

a) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

b) Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

c) Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Van Cauter -Snauwaert & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Dont acte, passé à Luxembourg; Les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163298/182.

(130199552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Sabrine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 28.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SABRINE II S.à r.l.*

Référence de publication: 2013171800/10.

(130208821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**StoneCreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.020.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

EXTRAIT

En date du 3 décembre 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- Viscomte S.à r.l., avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu commissaire aux comptes (supervisory auditor) avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171796/14.

(130208815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Cinexpert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 181.763.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize,

Le huit novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "CROSSED MANAGEMENT S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne,

représentée par son gérant Monsieur Thierry Van Der KAA, ingénieur conseiller en management, demeurant à B-4130 Esneux, Allée de la Fraineuse, 74,

2.- "GART HOLDING SAS", société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-06130 Grasse, 77, route de Saint Mathieu,

représentée par son président Monsieur Guillaume, Henri, Jean, Renaud ARTHUIS, administrateur de sociétés, demeurant à F-06130 Grasse, 77, route de Saint Mathieu.

3.- "HEMAJETT S.A.S", société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-06570 Saint-Paul, 950, Chemin de Saint-Etienne,

représentée Monsieur Guillaume, Henri, Jean, Renaud ARTHUIS, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 octobre 2013,

4.- "Able Technologies S.A.S", société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 80, avenue des Chênes,

représentée par Monsieur Guillaume, Henri, Jean, Renaud ARTHUIS, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 octobre 2013.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CINEXPERT S.A."

Le siège social est établi à Pommerloch.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services au sens large en rapport avec l'informatique, les nouvelles technologies, les télécommunications ainsi que l'achat et la vente de matériel de la branche; la conception, la réalisation, le développement de programmes et réseaux informatiques. En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et que seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,00), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à onze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre treize.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille quatorze.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "CROSSED MANAGEMENT S.à r.l.", prénommée, cent actions . . . . .	100
2.- "Able Technologies S.A.S", prénommée, trois cent actions . . . . .	300
3.- "HEMAJETT S.A.S", prénommée, trois cents actions . . . . .	300
4.- "GART HOLDING S.A.S", prénommée, trois cents actions . . . . .	300
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces de la manière suivante:

- "CROSSED MANAGEMENT S.à r.l.", prénommée, a payé la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00),
- "Able Technologies S.A.S", prénommée, a payé la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,00),
- "HEMAJETT S.A.S", prénommée, a payé la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,00),
- "GART HOLDING S.A.S", prénommée, a payé la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,00),

de sorte que la somme de soixante-quatorze mille euros (EUR 74.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) "CROSSED MANAGEMENT S.à r.l.", prénommée,

représentée par son gérant Monsieur Thierry Van Der KAA, prénommé,

b) "HEMAJETT S.A.S", prénommée,

représentée par son président Monsieur Hervé BAUJARD, administrateur de sociétés, demeurant à F-06570 Saint-Paul, 950, Chemin de Saint-Etienne,

c) "GART HOLDING S.A.S", prénommée,

représentée par son président Monsieur Guillaume, Henri, Jean, Renaud ARTHUIS, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Patrick ZUCCHETTA, administrateur de sociétés, demeurant à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 80, avenue des Chênes.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

5.- Le siège social est établi à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Van Der KAA, G. ARTHUIS, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163353/144.

(130199187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

#### **RP SP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171784/10.

(130209235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Daventry Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.909.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social à Luxembourg le 3 décembre 2013 à 14.00 heures.*

Démission de Mesdames Elise Lethuillier, Sandrine Roux et Marion Foki en tant qu'administrateurs de la Société et ce, avec effet immédiat.

Nomination de la Société Meron Investment SARL, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182128, et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013172126/18.

(130210436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Queens Forest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.736.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of November.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Field Point IV S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.324,

duly represented by M. Aymeric ROBINE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1.** This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "Queens Forest".

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of (i) equity interests, in any form whatsoever, including stock, shares and partnership interests, in other companies, (ii) loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) real property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, as well as the holding of ownership interests, shares and other equity in other companies, as direct and indirect subsidiaries of the Company, which hold the aforementioned interests, securities, instruments and property.

The Company may further purchase debt instruments and securities issued by other parties, guarantee obligations, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests

in such companies. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily to be shareholders. The board shall be composed of at least one manager of class A and at least one manager of class B.

In that case, the Company is bound in all circumstances by the joint signature of one manager of class A and one manager of class B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ('cause legitime').

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 23.** The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Field Point IV S.a r.l., prenamed, for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The said shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital of the Company, is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2014.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital of the Company and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:
  - Mr. Nicholas Alec Geoffrey Butt, Manager A, born on 28 November 1957 in Oxford, England, with professional address at 5, Savile Row, W1S 3PD London, United Kingdom;
  - Mr. Lewis Schwartz, Manager A, born on 12 January 1966 in New Jersey, United States of America, with professional address at 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, United States of America;
  - Mr. Julien Goffin, Manager B, born on 27 March 1980 in Verviers, Belgium, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;
  - Mr. Pierre Beissel, Manager B, born on 25 April 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg; and
  - Mr. Christoph Tschepe, Manager B, born on 6 April 1979 in Trier, Germany, with professional address at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

#### IST ERSCHIENEN:

Field Point IV S.à r.l, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324,

hier vertreten durch Herrn Aymeric ROBINE, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Name - Zweck - Dauer- Sitz**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Queens Forest".

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist Zweck der Gesellschaft ist das Halten von (i) Kapitalbeteiligungen jeglicher Art, einschließlich Aktien und Gesellschafteranteile, in anderen Gesellschaften (ii) Krediten, Schuldscheinen, Darlehen, Forderungen, Beteiligungen, Unterbeteiligungen in Bankschulden oder anderen Schulden in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln, und anderer Schuldtitel und Wertpapiere - ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Außenstände und andere Sicherheiten, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausgegeben oder übernommen werden, und von (iii) Grundstücken jeglicher Art in Luxemburg oder im Ausland, sowie von Eigentumsbeteiligungen, Aktien und anderen Anteilen in Gesellschaften, wie etwa direkten oder indirekten Filialen der Gesellschaft, die die oben genannten Beteiligungen, Wertpapiere, Instrumente und Grundstücke halten bzw. besitzen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Schuldtitel und Wertpapiere erwerben, die von anderen Parteien herausgegeben werden, sowie Gesellschaften, in denen sie direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, deren Verpflichtungen nachkommen oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann zudem Aktien oder andere Beteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten oder veräußern.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter in jede beliebige Gemeinde im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

## B. Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

**Art. 11.** Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

## C. Geschäftsführung

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

**Art. 13.** Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im

Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

**Art. 14.** Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 15.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

**Art. 16.** Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

#### **D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 18.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 19.** Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

#### **E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen**

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 21.** Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 22.** Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 23.** Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

## F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

**Art. 24.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

**Art. 25.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

### *Zeichnung Und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Field Point IV S.à r.l., vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der es bestätigt hat.

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

### *Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters*

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:

- Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, Geschäftsführer A, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, mit beruflicher Adresse in 5, Savile Row, W1S 3PD London, Grossbritannien;

- Herr Lewis Schwartz, Geschäftsführer A, geboren am 12. Januar 1966 in New Jersey, Vereinigten Staaten, mit beruflicher Adresse in 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Vereinigten Staaten;

- Herr Julien Goffin, Geschäftsführer B, geboren am 27. März 1980 in Verviers, Belgien, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg;

- Herr Pierre Beissel, Geschäftsführer B, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-2010 Luxemburg; und

- Herr Christoph Tschepe, Geschäftsführer B, geboren am 6. April 1979 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Robine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2013. LAC/2013/51949. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162145/349.

(130198833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Topp-Interim S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3347 Leudelange, 2, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 167.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013171156/10.

(130208407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**Tax Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.  
R.C.S. Luxembourg B 68.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013171151/10.

(130208419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**SRR Properties (Lux) 7 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 131.117.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171130/9.

(130208023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**Eiger 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 181.730.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu,

(1) FCPR APAX FRANCE VII, fonds commun de placement à risques, représenté par sa société de gestion, Apax Partners S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 45, Avenue Kléber 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 309 044 840;

(2) ALTAMIR, une société en commandite par actions de droit français, dont le siège social est situé 45, Avenue Kléber 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 390 965 895, représentée par son associé commandité gérant, Altamir Gérance, une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 45, Avenue Kléber 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 402 098 917;

tous les deux ici représentés par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

(3) BRIDGEPOINT Capital NOMINEES LTD, une société de droit anglais dont le siège social est situé 30 Warwick Street, Londres, W1B 5AL, Royaume-Uni, et dont le numéro d'identification est le 3139614,

représentée par Christine Mathy, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, agissant ès-qualités, ont requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Eiger 1 S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Eiger 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties ou de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500 €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas

obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de classes différentes, soit des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins la majorité des membres sont présents ou représentés à une réunion (étant entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes catégories (c'est-à-dire des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), cette majorité devra inclure au moins un gérant de catégorie A (y compris par voie de représentation).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation) (étant entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes catégories (c'est-à-dire des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), cette majorité devra inclure au moins un gérant de catégorie A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également adopter unanimement des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs de gestion, Signatures autorisées.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, (étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes catégories (c'est-à-dire des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), l'un de ces deux gérants devra en toutes circonstances être un gérant de catégorie A) par la signature de deux gérants, Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), ou le conseil de gérance.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du

délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, des décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le 15<sup>ème</sup> jour du mois de mai de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en regard de leur nom respectif.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Souscripteur(s)	Nombre de parts sociales	Paiement en €
FCPR APAX FRANCE VII .....	6.477	6.477
ALTAMIR .....	4.886	4.886
BRIDGEPOINT CAPITAL NOMINEES LTD .....	1.137	1.137
Total .....	12,500	12,500 €

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

*Dépenses, Évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés de la Société ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Claude Rosevègue, né le 26 mai 1947 à Paris 12<sup>ème</sup>, résidant au 9 Rue Michel Deutsch, L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Thomas le Bastart de Villeneuve, né le 19 mai 1972 à Boulogne-Billancourt, France, résidant professionnellement au 45, Avenue Kléber, 75116 Paris, France,

- Monsieur Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy Belgique, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LATTARD, C. MATHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50843. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161911/233.

(130198753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8707 Useldange, 11, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 97.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013170778/11.

(130208594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 30 septembre 2013, a décidé de renouveler les mandats de:  
Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représenté par Mr. Jean-Yves Maldague

Petercam S.A., Place Sainte Gudule, 19, B-1000 Bruxelles représenté par Mr. Lucien Van Den Brande

Petercam (Luxembourg) S.A., Rue Pierre d'Aspelt, 1A, L-2449 Luxembourg représenté par Mr. Christian Bertrand

Dexia Asset Management Belgium S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, représenté par Mr. Paul Cuveliez

Nouveau Fonds de pension Carrefour Belgium OFF, 20 Avenue des Olympiades, B-1140 Evere, représenté par Mr. Thierry Michiels

Fonds de Solidarité Carrefour Belgium OFF, 20 Avenue des Olympiades, B-1140 Evere, représenté par Mr. Stéphane Malisse

En qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Pour European Diversified Bond Fund*

SICAV - FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013170803/26.

(130207920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**Munich, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.715.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of November.

Before Us Maître Henri BECK notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Secured Growth Finance Opportunities, an investment company with variable capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée") incorporated as a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), acting on behalf of its sub-fund "Commercial Finance Opportunities", having its registered office at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.681, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 13, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other

securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Munich".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on April 1<sup>st</sup> and ends on March 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on March 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand (12,000) shares have been subscribed by Secured Growth Finance Opportunities, acting on behalf of its sub-fund "Commercial Finance Opportunities", prenamed.

All the shares have been fully paid by cash, along with a share premium of ninety-three thousand British Pounds (GBP 93,000.-), so that the amount of one hundred and five thousand British Pounds (GBP 105,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:
  - Mr. Gunter Graw, born on July 17<sup>th</sup>, 1962, in Nordhorn, Germany, having his professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Olivier Cagioulis, born on March 14<sup>th</sup>, 1974, in Montignies-sur-Sambre, Belgium, having his professional address at 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Secured Growth Finance Opportunities, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, agissant pour le compte de son compartiment «Commercial Finance Opportunities», ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.681, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination sociale «Munich»

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de n'importe quel gérant. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de

la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés conformément aux provisions établies par l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2014.

### *Souscription - Libération*

Toutes les douze mille (12.000) parts sociales ont été souscrites par Secured Growth Finance Opportunities, agissant pour le compte de son compartiment «Commercial Finance Opportunities», préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-treize mille Livres Sterling (GBP 93.000,-) de sorte que la somme de cent cinq mille Livres Sterling (GBP 105.000,-), est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a décidé de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
  - M. Gunter Graw, né le 17 juillet 1962 à Nordhorn, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Olivier Cagioulis, né le 14 mars 1974 à Montignies-sur-Sambre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 9-11, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2126. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162054/503.

(130198485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

### **Adnes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.738.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2013.

Pour: ADNES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013171235/15.

(130208796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Atom Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 171.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171254/10.

(130209342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**A. Zenner-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.  
R.C.S. Luxembourg B 132.231.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2013.

Pour A. ZENNER-LUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013171233/12.

(130208876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**ACME Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 154.164.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013171263/10.

(130209709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.193.095,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 162.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013171264/10.

(130209101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Alavita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 71.230.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171266/10.

(130209790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**VASEQ Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 99.120.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 novembre 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 novembre 2013 qu'il a été décidé de renouveler les mandats:

- des administrateurs:

- \* Tina Page, administrateur A
- \* Seamus FitzPatrick, administrateur A
- \* Frédéric Gardeur, administrateur B

et du commissaire aux comptes

- \* FIN-CONTROLE S.A.

jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 28 novembre 2013*

Il résulte également des résolutions du conseil d'administration du 28 novembre 2013 que Monsieur Frédéric Gardeur a été élu président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013171177/24.

(130208080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

**Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 117.513.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

ACN 166 293 849 Limited, a public limited company incorporated in Australia with the registered office of Level 18, 109 St Georges Terrace, Perth WA 6000, Australia and registered under the Australian Company Number 166 293 849 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 13 November 2013.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Shareholder declares that it is the sole shareholder of Rubus International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of thirty-five million eight hundred seven thousand seven hundred euro (EUR 35,807,700.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.513, and incorporated by a notarial deed dated June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of September 1, 2006 under number 1656 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the undersigned notary dated 6 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To transfer the registered office and the central administration of the Company from Luxembourg to Australia with effect as from the date on which the Company is registered with the Australian Securities and Investments Commission ("ASIC") as a company under the Corporations Act 2001 (Cth) of Australia and is issued an Australian Company Number by ASIC under the laws of Australia (the "Effective Time"), to acknowledge the change of the nationality of the Company as from the Effective Time, and to acknowledge that as a consequence thereof, the Company shall be subject to the laws

of Australia and shall become a body corporate governed by and subject to Australian law without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.

2 To approve the resignation of all the current managers of the Company, other than Mr. Robert Lewin, as from the Effective Time and to grant them full discharge.

3 To approve the change of name of the Company to Rubus International Pty Ltd with effect as from the date on which the Company is registered with ASIC as a company under the Corporations Act and is issued an Australian Company Number by ASIC under Australian law.

4 To appoint Mr Justin Reizes, Mr Matthew Davies, Mr Ian Lynass, Mr John Beevers and Mr Charles Lenegan as new directors of the Company as from the Effective Time and to confirm the appointment of Mr. Robert Lewin as a continuing director of the Company as and from the Effective Time.

5 To delegate powers.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions, each time unanimously adopted:

*First resolution*

The Shareholder resolved to transfer the registered office and the central administration of the Company from Luxembourg to Australia and register the Company with the Australian Securities and Investments Commission ("ASIC") as a company under the Corporations Act 2001 (Cth) of Australia ("Corporations Act") with effect as from the date on which the Company is registered with ASIC as a company under the Corporations Act and is issued an Australian Company Number by ASIC under Australian law (the "Effective Time").

The Shareholder acknowledged and, to the extent necessary, resolved that, as a consequence thereof, the Company shall change its nationality and be subject to the laws of Australia and shall, become a body corporate governed by and subject to Australian law, without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to approve the resignations of all the current managers of the Company, other than Mr. Robert Lewin, as of the Effective Time and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to approve the change of name of the Company to Rubus International Pty Ltd as from the Effective Time.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to appoint the following persons as directors of the Company as from the Effective Time, subject to the performance of any formalities required to render their appointment valid and binding under the laws of Australia:

- Mr Justin Reizes;
- Mr Matthew Davies;
- Mr Ian Lynass;
- Mr John Beevers; and
- Mr Charles Lenegan.

The Shareholder further resolved to confirm the appointment of Mr Robert Lewin as a continuing director of the Company as and from the Effective Time.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to confer all powers to any manager of the Company, each of them acting individually, with power of substitution, on behalf and in the name of the Company, to take all actions and do such things that are necessary or desirable for the Company to take or to do in order for the above resolutions to be implemented, and to make, sign, execute and do, all such deeds, instruments, agreements, applications, forms, declarations, confirmations, notices, acknowledgements, letters, certificates, powers-of-attorney, general assignments, and any other documents (including the articles of continuance) relating to and required or desirable under the above resolutions, and in particular to render the transfer of registered office and of the central administration of the Company and the change of nationality of the Company effective and enforceable towards third parties, as well as to take care of the formalities for the de-registration of the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de novembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

ACN 166 293 849 Limited, une société anonyme constituée en Australie, dont le siège social se situe au Level 18, 109 St Georges Terrace, Perth WA 6000, Australie, et immatriculée sous le Australiern Company Number 166 293 849 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2013.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes en vue de l'immatriculation.

II. L'Associé déclare être le seul et unique associé de Rubus International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-cinq millions huit cent sept mille sept cents euros (EUR 35.807.700,-), constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1656 du 1 septembre 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.513 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 novembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Transfert du siège social et de l'administration sociale de la Société du Luxembourg à l'Australie, avec effet à compter de la date à laquelle la Société est immatriculée à l'«ASIC») en tant que société en vertu du Corporations Act 2001 (Cth) australien, et qu'est émis un numéro d'immatriculation sous le Australian Company Number par ASIC régi par les lois australiennes (la «Date d'Effet»), reconnaissance de ce changement de nationalité de la Société à compter de la Date d'Effet, et reconnaissance que, par conséquent, la Société est soumise aux lois australiennes et devient une personne morale régie par et soumise au droit australien sans que l'existence ou la personnalité juridique de la Société ne soit affectée de quelque manière.

2 Approbation de la démission de tous les gérants actuels de la Société, à l'exception de Robert Lewin, à compter de la Date d'Effet, et octroi de quitus aux gérants démissionnaires.

3 Approbation du changement de dénomination sociale de la Société en Rubus International Pty Ltd avec effet à compter de la date à laquelle la Société est immatriculée à l'ASIC en tant que société en vertu du Corporations Act et est émise un Australian Company Number par l'ASIC en vertu du droit australien.

4 Nomination de M. Justin Reizes, M. Matthew Davies, M. Ian Lynass, M. John Beevers et M. Charles Lenegan en qualité de nouveaux gérants de la Société à compter de la Date d'Effet et confirmation de la nomination de M. Robert Lewin en qualité de gérant permanent de la Société à compter de la Date d'Effet.

5 Délégation de pouvoirs.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, chacune prise à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société du Luxembourg à l'Australie et d'immatriculer la Société à Y Australian Securities and Investments Commission ("ASIC") en tant que société en vertu du Corporations Act 2001 (Cth) australien («Corporations Act») avec effet à compter de la date à laquelle la Société est immatriculée par l'ASIC en tant que société en vertu du Corporations Act, et qu'est émis un numéro d'immatriculation sous le Australian Company Number par l'ASIC régi par les lois australiennes (la «Date d'Effet»).

L'Associé a reconnu, et dans la mesure du nécessaire, a décidé que par conséquent, la Société change de nationalité et est soumise aux lois australiennes et devient une personne morale régie par et soumise au droit australien sans que l'existence ou la personnalité juridique de la Société ne soit affectée de quelque manière.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'approuver la démission de tous les gérants actuels de la Société à l'exception de Robert Lewin, à compter de la Date d'Effet, et a décidé de l'octroi de quitus aux gérants démissionnaires.

159686

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'approuver le changement de dénomination sociale de la Société en Rubus International Pty Ltd à compter de la Date d'Effet.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérant de la Société à compter de la Date d'Effet, sous réserve de l'accomplissement de toutes les formalités requises pour rendre leur nomination valable et contraignante en vertu du droit australien:

- Monsieur Justin Reizes;
- Monsieur Matthew Davies;
- Monsieur Ian Lynass;
- Monsieur John Beevers; et
- Monsieur Charles Lenegan.

L'Associé a ensuite décidé de confirmer la nomination de Monsieur Robert Lewin en qualité de gérant permanent de la Société à compter de la Date d'Effet.

*Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de conférer tous pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour le compte et au nom de la Société, à prendre toutes les mesures et faire tout le nécessaire ou souhaitable pour la Société pour que les résolutions ci-dessus soient mises en oeuvre, et de faire, signer et exécuter, tous les actes, instruments, accords, applications, formulaires, déclarations, confirmations, avis, remerciements, lettres, certificats, pouvoirs de substitution, affectations générales, et autres documents (y compris les statuts de prorogation) liés et nécessaires ou souhaitables dans le cadre des résolutions ci-dessus, et en particulier à rendre le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société et le changement de nationalité de la Société efficace et exécutoire envers les tiers, ainsi que de prendre en charge les formalités de radiation de l'immatriculation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 novembre 2013. REM/2013/1987. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162158/177.

(130198332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

**Esther Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170204/10.

(130207442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

**Esther Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 131.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170202/10.

(130207439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Esther Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 121.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170205/10.

(130207452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**ZINCS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 67.681.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170015/9.

(130207150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Timken Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.003,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 166.164.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Timken Company, a company organized under the laws of State of Ohio in the United States of America, having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, Ohio 44706-0927, USA,

hereby represented by Aline Nassoy, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Timken Lux Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 166.164, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 November 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 February 2012 under number 491, page 23522 (the "Company").

III. The articles of association of the Company were last amended by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, on 26 April 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 July 2013 under number 1778, page 85319.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand two Euro (EUR 50,002.-) represented by fifty thousand two (50,002) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to fifty thousand three Euro (EUR 50,003.-) represented by fifty thousand three (50,003) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by the issue of one (1) new share (part sociale) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share"), together with share premium;

b. Accept the subscription for the New Share by The Timken Company, a company organized under the laws of State of Ohio in the United States of America, having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and full payment of the New Share at nominal value, together with share premium, by a contribution in kind consisting of one hundred percent (100%) of the share capital of Timken Mex Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Timken Mex");

c. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 (Subscribed and authorised share capital) of the articles of association of the Company (the "Articles");

d. Decision to acknowledge and give effect as of the date hereof to the resignation of Mrs. Agnes Csorgo from her mandate as B director (gérant B) of the Company and to grant her discharge for the performance of her duties during her mandate;

e. Decision to appoint, with effect as of the date hereof and for an indefinite period of time, Mr. Scott McKinlay as B director (gérant B) of the Company, in replacement of Mrs. Agnes Csorgo; and

f. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder DECIDES to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand two Euro (EUR 50,002.-) represented by fifty thousand two (50,002) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to fifty thousand three Euro (EUR 50,003.-) represented by fifty thousand three (50,003) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by the issue of the New Share, together with share premium.

### *Subscription / Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share at nominal value, together with a share premium of a total amount of twenty-six million seven hundred and twenty-five thousand nine hundred and thirteen Euro and ten eurocents (EUR 26,725,913.10), by a contribution in kind consisting of one hundred percent (100%) of the share capital of Timken Mex (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report issued by the board of directors (conseil de gerance) of the Company on 30 October 2013 (the "Report") at the amount of twenty-six million seven hundred and twenty-five thousand nine hundred and fourteen Euro and ten eurocents (EUR 26,725,914.10) (being the Euro equivalent of thirty-six million eight hundred and thirty-nine thousand United States Dollars (USD 36,839,000) based on the EUR/USD 1.3784 exchange rate of the European Central Bank as of 28 October 2013), to be allocated as follows:

- an amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of twenty-six million seven hundred and twenty-five thousand nine hundred and thirteen Euro and ten eurocents (EUR 26,725,913.10) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the shares of Timken Mex, which are hereby contributed in kind, are free of any lien and that there exists no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the shares of Timken Mex to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the shares of Timken Mex has been given.

### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6.1 (Subscribed and authorised share capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand and three euro (EUR 50,003.-) represented by fifty thousand and three (50,003) shares (parts sociales), of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge and give effect as of the date hereof to the resignation of Mrs. Agnes Csorgo from her mandate as B director (gérant B) of the Company and to grant her discharge for the performance of her duties during her mandate.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint, with effect as of the date hereof and for an indefinite period of time, Mr. Scott McKinlay, born on 11 April 1983, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as B director (gérant B) of the Company, in replacement of Mrs. Agnes Csorgo

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

The Timken Company, une société organisée et existante selon les lois de l'état de l'Ohio, Etats-Unis, ayant son siège social au 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, Ohio 44706-0927, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Aline Nassoy, Avocate à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Timken Lux Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.164, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2012 sous le numéro 491, page 23522 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juillet 2013 sous le numéro 491, page 23522.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille deux Euros (EUR 50.002,-) représenté par cinquante mille deux (50.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à cinquante mille trois Euros (EUR 50.003,-) représenté par cinquante mille trois (50.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), ensemble avec une prime d'émission;

b. Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par The Timken Company, une société organisée et existante selon les lois de l'état de l'Ohio, Etats-Unis, ayant son siège social au 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, Etats Unis d'Amérique, associé unique de la Société (l' «Associé Unique») et libération totale de la Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en cent pour cent (100%) du capital social de Timken Mex Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg ("Timken Mex");

c. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société (les «Statuts»);

d. Décision de prendre connaissance et de donner effet à la date des présentes à la démission de Mme Agnes Csorgo de son mandat de gérant B de la Société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions pendant son mandat;

e. Décision de nommer, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, M. Scott McKinlay comme gérant B de la Société, en remplacement de Mme Agnes Csorgo; et

f. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille deux Euros (EUR 50.002,-) représenté par cinquante mille deux (50.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à cinquante mille trois Euros (EUR 50.003,-) représenté par cinquante mille trois (50.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de la Nouvelle Part Sociale, à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission.

#### *Souscription / Libération*

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-six million sept cent vingt-cinq mille neuf cent treize Euro et dix centimes (EUR 26.725.913,10), par un apport en nature consistant en cent pour cent (100%) du capital social de Timken Mex (l'«Apport en Nature»).

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société en date du 30 octobre 2013 (le «Rapport»), à un montant de vingt-six million sept cent vingt-cinq mille neuf cent quatorze Euro et dix centimes (EUR 26.725.914,10) (étant l'équivalent en Euro de trente-six millions huit cent trente-neuf mille Dollars Américains (USD 36.839.000) sur base du taux de change EUR/USD 1,3784 de la Banque Centrale Européenne en date du 28 octobre 2013), à allouer comme suit:

- un montant d'un Euro (EUR 1,-) est à allouer au compte capital social de la Société; et
- un montant de vingt-six million sept cent vingt-cinq mille neuf cent treize Euro et dix centimes (EUR 26.725.913,10) est à allouer au compte réserve prime d'émission de la Société.

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert en nature des parts sociales de Timken Mex et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des parts sociales de Timken Mex à la Société.

La preuve de la propriété par l'Associé Unique des parts sociales de Timken Mex a été donnée.

#### *Seconde résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 6.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à cinquante mille trois euro (EUR 50.003,-), représenté par cinquante mille trois (50.003) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de prendre connaissance et de donner effet à la date des présentes à la démission de Mme Agnes Csorgo de son mandat de gérant B de la Société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions pendant son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, M. Scott McKinlay, né le 11 avril 1983, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, comme gérant B de la Société, en remplacement de Mme Agnes Csorgo.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165175/199.

(130201678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.698.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 novembre 2013 à 11.00 heures.*

Reconduction du mandat du Réviseur d'Entreprises, la Société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 51 238, pour une durée d'un an.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

*Pour la société*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013171486/17.

(130209533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Etablissements Waltmans s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8816 Brattert, 1, rue de Kuborn.

R.C.S. Luxembourg B 106.533.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013171426/12.

(130209485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Electro-Schlink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 75, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 31.318.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2013.

*Pour ELECTRO SCHLINK SARL*

*Fiduciaire Roger Linster Sarl*

Référence de publication: 2013171425/12.

(130208868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Dermine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.643.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171417/10.

(130209431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**De Luxe Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 9.046.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171416/10.

(130209652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Cyclades Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.504.

Les Bilans au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171409/10.

(130209157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Ease International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 94.695.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 09 Décembre 2013*

L'Assemblée Générale décide:

Le transfert du Siège social vers 70 rue de Hollerich L-1740 Luxembourg a partir du 9 décembre 2013

L'Assemblée Générale prend note du nom et prénoms exactes et l'adresse de:

- administrateur Monsieur Eric Emile Louis Gendarme, manager né le 16 décembre 1961 à Saint-Ouen demeurant 9, Parsons Green Lane London SW6 4HL

Luxembourg, le 09 Décembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2013171431/16.

(130209562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Downloadius, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Downloadius*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013171415/11.

(130209244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**C.D.F. S.à r. l., Compagnie de Façades S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 94.772.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 décembre 2013.

*Pour COMPAGNIE DE FACADES SARL*

*Fiduciaire Roger Linster Sàrl*

Référence de publication: 2013171398/12.

(130208870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Equisoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.168.

—  
*Extrait des résolutions du gérant unique du 3 décembre 2013*

Il résulte des résolutions du gérant unique en date du 3 décembre 2013 que

Le siège social de la société a été transféré de L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II, à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013171453/15.

(130209172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Été Quatre-Vingt-Seize S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 56.706.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171454/10.

(130209606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**EPF Pleyel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.926.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

*EPF Pleyel S.à r.l.*

*Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty*

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2013171452/13.

(130209255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**EMKA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Shopping Center La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 168.901.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2013.  
G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013171448/12.

(130208763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Elisa Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.679.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171445/10.

(130209140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**D.D.P. Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 54.306.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171410/9.

(130209638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Europa Museum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 2, Hemmeberreg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.913.

---

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171458/9.

(130208914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Euro-China Tech Investments Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 137.412.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013171456/11.

(130209749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Emilion S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 167.990.

---

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171447/10.

(130209158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**E.S.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8834 Folschette, 92, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.368.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013171423/11.

(130208782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.368.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE sarl  
19 rue de la Gare  
L-3284 Bettembourg  
Signature

Référence de publication: 2013171459/13.

(130209470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Fast Wash Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9655 Harlange, 23B, Laach.

R.C.S. Luxembourg B 170.914.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA  
Signature

Référence de publication: 2013171468/11.

(130209245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Fanlac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6113 Junglinster, 34, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 61.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013171467/10.

(130209916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**EVOMED Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 88.150.

Suite à diverses cessions de parts sous seing privé en date du 5 décembre 2013, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

Madame Iris LIENERS-EIBOEK, demeurant à  
L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise: . . . . . 10 parts sociales  
Monsieur Camille LIENERS, demeurant à  
L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise: . . . . . 90 parts sociales  
Total: . . . . . 100 parts sociales

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

La société

Référence de publication: 2013171462/16.

(130209084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Forbi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.144.

L'assemblée générale annuelle du 04 décembre 2013 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 17 octobre 2013 de coopter la société LANNAGE S.A., société anonyme, au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 09 DEC. 2013.

Pour: FORBI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013171488/17.

(130209005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**European New Land Real Estate Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.706.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171460/10.

(130209010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 7.122.853,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 153.594.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement du nom du gérant de catégorie B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec au 2 décembre 2013:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013171170/15.

(130208228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

---